

Commune de GIGONDAS
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, et le mardi dix-huit février à dix huit heures ;

Le Conseil Municipal de la Commune de GIGONDAS, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances en l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de **Monsieur Michel MEFFRE, Maire en exercice.**

Date de la convocation du Conseil Municipal : 12 février 2025

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de membres présents : 11

Présent(es) à l'ouverture de la séances	Caroline CHOCHOIS, Céline DRUT, Claudine FARAVEL, Lionel FUMAT, Frédéric HAUT, Anne Caroline MAZALOUBAUD, Michel MAZALOUBAUD, Michel MEFFRE, Anik Vinay SOUCHIERE, Eric UGHETTO
Excusé (e) Pouvoir(s) :	Véronique CUNTY à Céline DRUT, Thémis SOUCHIERE à Anik VINAY-SOUCHIERE
Absent(es) :	Anne Sophie AY, Jérôme BOUDIER, Mathieu BOUTIERE

Madame Anik VINAY-SOUCHIERE a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

D2025_08

**OUVERTURE DES CRÉDITS DANS LA LIMITE DE 25% DES CRÉDITS INSCRITS
 EN SECTION INVESTISSEMENT – BP 2024**

Une erreur matérielle ayant été constatée dans la délibération D2025_02 du 14 janvier 2025, il convient de rectifier les montants à reprendre comme suit :

CHAPITRE	Crédits Budgétaires N-1 (y compris RAR)	RAR année N-2 et antérieurs	¼ des crédits N-1 hors RAR
20 - Immobilisations incorporelles	152 297.82 €	76 797.82 €	18 875 €
204 – Subventions d'équipement versées	150 56.00 €	56.00 €	3 750 €
21 - Immobilisations corporelles	588 517.18 €	178 750 €	128 750.00 €
23 – Immobilisations en cours	639 634.00 €	- €	159 908.50 €
TOTAL	1 395 505.00 €	150 371.00 €	311 283,50 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE d'ouvrir par anticipation au Budget 2025, les crédits d'investissements suivants :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400497-20250218-D2025_08-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/02/2025

Publication : 20/02/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



CHAPITRE	Crédits Budgétaires N-1 (y compris RAR)	RAR année N-2 et antérieurs	¼ des crédits N-1 hors RAR
20 - Immobilisations incorporelles	152 297.82 €	76 797.82 €	18 875 €
204 – Subventions d'équipement versées	150 56.00 €	56.00 €	3 750 €
21 - Immobilisations corporelles	588 517.18 €	178 750 €	128 750.00 €
23 – Immobilisations en cours	639 634.00 €	- €	159 908.50 €
TOTAL	1 395 505.00 €	150 371.00 €	311 283.50 €

S'ENGAGE à reprendre les crédits budgétaires ouverts dans le cadre de cette délibération lors du vote du Budget Primitif 2025.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces à intervenir.

Ainsi délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

La secrétaire de séance
Anik VINAY-SOUCHIERE



Le Maire,
Michel MEFFRE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400497-20250218-D2025_08-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/02/2025

Publication : 20/02/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

